



Avis du Comité de Contrôle de l'Eau sur le
rapport annuel 2021 du Fonds social de l'eau
en Wallonie

Novembre 2022



Conformément à l'article 249 du décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, la SPGE a communiqué au Comité de Contrôle de l'Eau le rapport annuel 2021 sur le fonctionnement du fonds social de l'eau.

Ce rapport a été présenté aux membres du Comité en date du 28 novembre 2022 par la coordinatrice en charge du dossier à la SPGE, Madame IKER. Il remercie cette dernière pour sa présentation de qualité et les informations détaillées.

Le budget alloué est de 4.372.000 euros pour les interventions du FSE, pour un nombre d'interventions de l'ordre de 10.000 et un nombre d'abonnés en Wallonie de 1.625. 000. Si on compare aux deux autres régions, la Région de Bruxelles octroie une dotation budgétaire de 12,5 millions d'euros pour 359.000 abonnés et la Flandre octroie un montant disponible pour les mesures sociales de 60 millions d'euros pour 3.000.000 abonnés.

En 2021, le taux d'utilisation des droits de tirage unique du FSE pro forma¹ connaît une utilisation croissante par rapport à 2020 et s'établit aux alentours des 89%. Le budget alloué est de 4.372.000 pour les interventions du FSE, pour un nombre d'interventions inférieur à 10.000 euros et un nombre de compteurs totaux en Wallonie de 1.625. 000. Si on compare aux deux autres régions, la Région de Bruxelles octroie une dotation budgétaire de 12,5 millions d'euros pour 359.000 abonnés et la Flandre octroie un montant disponible pour les mesures sociales de 60 millions d'euros.

Face à ces constats, il convient de souligner que le travail mis en œuvre avec les CPAS est précieux. Il est nécessaire de poursuivre ce travail d'échange d'informations et de formation en collaboration avec les CPAS, et mettre en place une dynamique proactive de collaboration avec les CPAS et les travailleurs de terrain.

Pour rappel, au cours de l'année 2019, la circulaire ministérielle relative à la lutte contre la précarité hydrique a été adoptée, ce qui constitue une avancée basée sur les réalités de terrain rencontrées par les acteurs du FSE. Les retombées ne semblaient pas encore visibles en 2020. Il est cependant utile de rappeler que le contexte 2020 fut particulier du fait de la situation de crise sanitaire et les mesures mises en place par le Gouvernement wallon telles que la dotation covid ayant pour but de soulager les citoyens. Mais ces constats ne peuvent préserver d'une tendance constante à la diminution de la précarité hydrique. Il conviendra d'être attentif à la mise en pratique des mesures avancées dans cette circulaire et d'en évaluer la portée afin d'adapter et de faire évoluer la politique du FSE.

Les inégalités de traitement entre les citoyens wallons quant à l'accès au FSE demeure un constat récurrent. Il est la résultante des différences de politique menée par chaque CPAS. Le Comité réitère sa recommandation d'analyser chaque situation et encourage une standardisation systématique de critères objectifs dans l'octroi de cette mesure.

¹ Données pro forma sont établies déduction faite des dotations exceptionnelles (covid19).

Le Comité souligne positivement les actions mises en place de collaboration avec les CPAS afin d'améliorer l'utilisation du FSE, outil majeur de la politique sociale de l'eau.

Pour ce qui est du Fonds des améliorations techniques (FAT) qui constitue 10% de la contribution au Fonds Social, l'évolution positive de son taux d'utilisation (passant de 11 à 14 %) constatée en 2021 est à souligner et doit être encouragée et soutenue.

Il se réjouit de voir que des projets d'optimisations se sont concrétisés en 2022. Les améliorations sont en cours grâce au travail collaboratif du groupe de travail « FSE » regroupant les parties prenantes : SPGE – Distributeurs – CPAS – RWLP et Aquawal. La plateforme informatique, nécessaire à la facilitation des échanges de données, est opérationnelle depuis mai 2022 et semble rencontrer l'adhésion des parties prenantes. La centrale de marché de sanitaristes est également active. Le Comité insiste pour que ces projets soient poursuivis afin d'améliorer l'utilisation du FAT, encore nettement sous-utilisé. Il conviendra d'évaluer les outils mis à disposition des acteurs et de les faire évoluer afin de tendre vers une maximisation du taux d'utilisation du FAT.

Sur l'utilisation globale du FSE et du FAT, le Comité rappelle la difficulté morale de certaines personnes en difficulté de paiement de franchir la porte du CPAS et réitère sa demande au Gouvernement d'étudier l'opportunité d'une interface hors CPAS pour faciliter la demande.

Le Comité encourage la généralisation de la mission des tuteurs-énergie à l'eau et a pris connaissance de l'évolution et des moyens dégagés à cet effet. Il recommande que les moyens engagés pour ces personnes ressources soient pérennisés. Dans ce contexte conjoncturel de crise économique, une attention particulière est à avoir sur les moyens humains mis à disposition des citoyens car ceux-ci risquent d'être sursollicités.

D'un point de vue statistiques disponibles, le Comité demande que la réflexion en matière d'indicateurs wallons relatifs à la précarité hydrique entamée au sein d'Aquawal soit soutenue par le Gouvernement, dans l'objectif de développer une vision élargie de la politique sociale de l'eau au regard de la politique tarifaire wallonne. Dans son précédent avis, le Comité proposait d'étudier l'opportunité d'établir des statistiques en la matière; ces indicateurs pourraient inclure, la part des usagers en retard de paiement (mise en demeure), la part des usagers avec un plan d'apurement, la part des usagers faisant appel au Fond Social mais aussi tenir compte des moyennes de consommation par personne composant le ménage (pour identifier les sur consommation liées à des installations vétustes ou... des consommations excessives). Il réitère la nécessité d'étudier ce volet.

Dans le cadre du contexte conjoncturel exceptionnel actuel lié à la crise énergétique et post-covid, le Comité entend suivre cette politique de près et demande à être informé de l'évolution de ces indicateurs.

Le Comité remet un avis favorable sur le rapport établi par la SPGE sur le fonctionnement du fonds social de l'eau 2021. Il recommande de poursuivre les initiatives mise en place en matière d'outils collaboratifs, les formations et de renforcer les campagnes de communication. Il invite la SPGE à le tenir informé des projets d'optimisation déployés.